

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 février 2025

PLFSS POUR 2025 - (N° 622)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 974

présenté par
le Gouvernement

à l'amendement n° 670 de M. Bazin

ARTICLE 9 TER B

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l'alinéa 4, substituer aux mots :

« premier jour du mois suivant la publication de la présente loi »

la date :

« 1^{er} juillet 2025 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent sous-amendement vise à repousser la date d'entrée en vigueur de la contribution sur les jeux prévue par cet article au 1^{er} juillet 2025, pour éviter toute forme de rétroactivité et permettre une entrée en vigueur à mi-année, pour des raisons techniques et afin de permettre aux acteurs de s'adapter à cette évolution.